

TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES : ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2025

taxe générale sur les activités polluantes (tgap) fiscalité environnementale

[BOI-BAREME-000039, 18 déc. 2024](#)

Le 18 décembre 2024, l'administration fiscale a actualisé, pour 2025, les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes, publiés au BOFiP-Impôts sous la référence BOI-BAREME-000039.

Pour mémoire, conformément aux dispositions du 1 bis de l'article 266 nonies du Code des douanes, les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), excepté ceux relatifs aux déchets non dangereux jusqu'en 2025 qui sont fixés aux a et b du A du 1 de l'article 266 nonies, sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.:

Ainsi, le 18 décembre 2024, l'administration fiscale a actualisé, sur la base du taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année 2023, les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes, excepté ceux relatifs aux déchets non dangereux, pour 2025 à partir de ceux de 2024.

Sont ainsi mis à jour :

- le barème de la composante de la TGAP portant sur les émissions polluantes ;
- le barème de la composante de la TGAP portant sur les lessives ;
- le barème de la composante de la TGAP portant sur les matériaux d'extraction ;
- le barème de la composante de la TGAP portant sur les déchets.

Les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes actualisés sont publiés au BOFiP-Impôts sous la référence BOI-BAREME-000039.

Source commentée :

[BOI-BAREME-000039, 18 déc. 2024](#)